Smith au violon du poste central. Par crainte que ce « Perceur de murailles » ne s'en allât par ses moyens habituels on mit un planton devant la porte !

Dupont fut mené au poste du 4e arrondissement. Nous n'avons point relaté plus tôt ces arrestations pour ne point entraver l'action de la police, car des perquisitions et diverses recherches devaient être faites.

SMITH AVOUE

Smith interrogé dans la soirée par M. Parisot de Sainte-Marie, a fait le récit du vol à Paris.

Voici d'abord son identité. Il s'appelle Smith Albert, né à Montréal (Canada), le 20 mars 1878, fils de Georges et de Laetitia Stier, ayant habité à Paris, 21, rue des Poissonniers et habitant à Lille, rue d'Amiens.

Il cause très purement quatre langues, l'anglais, l'allemand, le hollandais et le français.

Il appartient à une excellente famille et a acquis une connaissance profonde de la valeur des bijoux et pierres précieuses.

« C'est moi, dit-il, qui ai commis le vol du Palais Royal à Paris, le 20 mai. J'ai loué le magasin avec mon complice un nommé Barlier, dit Bob, pour 20 fr. par mois. On avait acheté pour 150 fr. de jouets d'enfants qui garnissaient l'étalage.

Nous avons mis une heure exactement pour percer le mur au moyen d'outils spéciaux et pour enlever les bijoux intéressants. Je suis parti ensuite à la gare du Nord, ai gagné Ostende avec ma maîtresse puis Londres où j'ai donné 30.000 fr. de bijoux à Barlier qui est resté à Londres. J'ai retiré 5.000 fr. de 35.000 fr. d'autres.

Je suis revenu au Havre le 5 juin, puis suis venu à Lille le 6 au soir.

A la gare j'ai rencontré par hasard Dupont, que j'ai connu à Ostende il y a 4 ans.

Je lui dis que je venais passer quelques jours à Lille. Il m'offrit l'hospitalité dans sa chambre de la rue Saint-Nicolas. Je refusais de l'accepter et allais coucher rue de Tournai, 20. J'y ai passé la nuit et le lendemain j'envoyai ma maîtresse à Bruxelles ».

Smith a donné l'adresse de sa maîtresse contre qui un mandat d'amener est lancé.

« Le 7, au matin, j'ai cherché avec Dupont une chambre et j'ai loué rue d'Amiens un petit appartement au rez-de-chaussée.

Le matin du jour où on m'a arrêté, j'ai été faire une partie de canot avec Dupont, avec qui j'étais toujours. Ainsi j'étais habillé de flanelle quand vous m'arrêtèrent. Le soir, nous devions faire un souper fin ensemble à Lambersart avec deux amies.

Les fleurs sont commandées, je suis navré vivement de ce contretemps. »

Et ce disant, avec la permission du chef de la sûreté qui avait intérêt à le soigner, Smith tira de sa poche un élégant étui à cigarettes, en tira un khédive à bout d'or et le grilla tout en endossant une pelisse fourrée pour passer la nuit au violon.

Cette pelisse était tirée de ses bagages qu'on avait été chercher, en une perquisition à son domicile, rue d'Amiens.

DE JOLIS BAGAGES
UN SERIEUX OUTILLAGE

Oui il a des bagages, Smith ! Et un peu ! Une grande malle flanquée de cinq coffres et valises en cuir fauve, blindé et armé pour les grands voyages, 275 kilos de bagages !!!

Le luxe d'un prince, d'ailleurs. Dans la grande malle on a trouvé 25 complets, dix paires de bottines jaunes, des chemises, des cravates en montagnes, du linge pour un an, dix chapeaux, des casquettes et 8 à 900 fr. de bijoux.

Il portait sur lui des choses de prix volées au Palais-Royal. Au cours d'un souper qu'il avait fait l'autre soir chez lui, avec des amis et amies, le champagne ayant beaucoup coulé, il avait sorti des bijoux resplendissant aux yeux ébahis des convives.

Il se donnait comme courtier en bijoux.

Mais ce luxe de bagages était complété par un outillage merveilleux. Il y a bien peu de cambrioleurs soigneux outillés ainsi pour l'honnête travail.

On a trouvé chez lui dans ses bagages un instrument spécialement fait pour « percer les murailles ». Il est dû à l'ingéniosité de Smith. C'est un arceau puissant comme un vaste fer à cheval large de 35 centimètres d'empatement et possédant dans son axe un pied de biche à tige en pas de vis montant et descendant dans le milieu de l'arceau.

On percait un peu le mur, on introduisait la patte du pied de biche puis les deux extrémités de l'arceau, enveloppées de velours s'arcboutant contre le mur, avec une clef anglaise on faisait venir à soi le mur en imprimant le mouvement de vissage à l'autre extrémité de la tige.

Ce serait comparable au mouvement du tire-bouchon moderne qui enlève le bouchon par un virement de la tige centrale sur une cage fixe sur le goulot de la bouteille.

On trouva aussi tout un assortiment de villebrequin, de fausses clefs grandes et minuscules, de clefs anglaises, de poinçons et forets. On a trouvé un amour de scie à métaux, une lanterne à acétylène, un pied de biche spécialement fait pour Smith, délicat et robuste cependant pour soulever 5 à 6000 kil. deux poignards très curieux, l'un fait avec un cercle de tonneau comme lame. Avis aux assassins, ce sont les meilleurs poignards, ceux des professionnels !!! Enfin une trousse perfectionnée contenant des fausses clefs de tous modèles, complétait avec un marteau et d'autres outils le matériel ravissant de Smith.

SES COMPLICES

Quel est le rôle de Dupont ? Dupont Charles, né à Lille le 20 juin 1878, ancien élève en pharmacie, demeurant rue Saint-Nicolas, avait connu Smith à Ostende comme nous avons dit.

Il est mêlé à cette affaire pour avoir facilité l'écoulement de bijoux à Lille. Il a servi de courtier à Smith. Une bourse en or valant 1200 francs aurait été vendue 300 fr.

Il est inculpé de complicité de vol. La police de sûreté recherche maintenant la maîtresse de Smith et son autre véritable complice Barlier.

On pense ce dernier à Berlin. Smith l'a dénoncé comme étant à Londres.

On va chercher. C'est en tout cas un fameux coup de filet qui a été donné par les polices de Sûreté parisiennes et lilloises.

Si l'honneur de la recherche jusqu'à Lille revient aux brigadiers parisiens, l'honneur de la piste à Lille l'arrestation revient au service lillois et à ses dévoués agents de sûreté.

LES RELATIONS LILLOISES DE SMITH

Smith durant son séjour à Lille avait fait, par l'intermédiaire de Dupont, la connaissance de quelques personnes qui ignoraient bien entendu la véritable personnalité de leur ami de rencontre.

Ses largesses, son abord aimable, la vie joyeuse qu'il menait, faisaient de lui un gai compagnon. Lorsque son arrestation et son titre de « perceur de murailles » furent connus ce fut une véritable stupéfaction dans le petit clan qu'il fréquentait.

Une des personnes qui le connaissait le mieux, M. X..., est allée aussitôt à la sûreté pour déclarer à M. Parisot ce qu'il savait et se mettre à la disposition de la justice si besoin était.

Mis en présence de Smith, celui-ci dit : « Je vous exprime mes regrets de ce qui arrive. Je ne pouvais tout de même pas vous dire qui j'étais. Je suis fort ennuyé. »

M. X... lui répondit que tous les regrets étaient pour lui.

Plusieurs jeunes gens appartenant à d'excellentes familles de la ville, se trouvent dans le même cas que M. X... et ne peuvent que regretter d'avoir lié connaissance avec un individu que sur sa mise élégante, ses talents au billard, au poker, au volapuk, ils ont jugé pour un parfait gentleman.

Que ceci leur serve de leçon et qu'ils considèrent désormais qu'il ne suffit pas d'être anglais pour être estimable.

La Servante assomma la Mercière A LILLE

Catherine Ramont a avoué au juge d'instruction qu'elle frappa sa maîtresse à coups de tisonnier. — La mercière en est morte.

Ce que nous ne pouvions pas dire hier, nous le disons aujourd'hui, car le juge d'instruction a débrouillé le mystère qui enveloppait l'affaire.

La servante a tué sa maîtresse. Nous disons tué parce que la mercière est morte des suites des coups de tisonnier qu'elle a reçus.

Tout le quartier de la rue Manuel, tous les gens bien au courant de l'affaire, nommait hier déjà la meurtrière. Une réserve bien compréhensible nous empêchait de devancer la police dans son œuvre mais on a pu lire entre les lignes que le mendiant accusé par la servante était un mythe et que la coupable était Catherine Ramont.

L'INTERROGATOIRE DU COMMISSAIRE

Dans la matinée, M. Foucart, commissaire, interrogea M. Pelette et la servante. La foule se livra à une manifestation énergique contre la bonne et son patron et il fallut que les agents les défendissent énergiquement.

Rien n'est résulté de l'interrogatoire du commissaire. On ne se trouva pas plus avancé que la veille. Tout le monde s'étonnait dehors des soins qui n'ont pas été pris pour que rien ne fut dérangé dans la maison du crime, ni que la servante soupçonnée ne put s'éclipser.

LE PARQUET ARRIVE

A neuf heures du matin, la rue Manuel présentait une animation inaccoutumée. La foule très nombreuse de la veille était revenue, dense encore, regarder la maison dans laquelle étaient toujours la servante, Catherine Ramont, le mari, M. Pelette, et les deux enfants de la mercière.

On commentait les journaux du matin et le mystère de ce drame, quand débouchèrent de la rue des Postes un groupe de personnes. C'était « le Parquet » en la personne de M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Bastoun ; M. Chouzy, procureur de la République ; M. Parisot chef de la Sûreté ; M. Foucart, commissaire de police du 4e arrondissement. Les agents de sûreté Colen et Barou les accompagnaient.

Ce fut une grande rumeur dans la foule. On montrait du doigt le petit homme « poivre et sel », coiffé d'un chapeau de paille, qui était le juge d'instruction. « Pour sûr, elle va avouer, avec lui ! » Cette opinion courut la foule et augmenta l'émoi.

On dut organiser un service d'ordre pour maintenir les curieux à distance respective de la maison.

LA SERVANTE NIE D'ABORD

M. Delalé vint s'asseoir dans l'arrière-boutique tout près de la cuisine où l'on trouva Mme Pelette ensanglantée. Tous les gens de justice formèrent alors un impressionnant aréopage devant lequel on amena Catherine Ramont.

La servante avait déjà l'air d'une coupable. Elle avait la mine fatiguée comme quelqu'un qui a passé une très mauvaise nuit. Il y avait de quoi. Les yeux étaient las, les cheveux en broussaille et toute la personne avait un air d'abattement et d'angoisse.

Le juge prit son temps sans doute pour émouvoir par une préliminaire attente la servante soupçonnée. On dressa un état des lieux en relevant sur les indications de la servante, l'endroit où le fameux mendiant lui avait causé, où il avait pu frapper Mme Pelette.

Ce ne furent là que des préparatifs à l'interrogatoire.

Il commença. La servante parut profondément émue d'être interrogée par le juge. Elle sentait qu'elle livrait un combat difficile de malice et de mensonges.

Doucement M. Delalé l'interrogea.

Catherine Ramont raconta alors avec un luxe de détails qu'elle n'avait pas eu la veille, la fable du mendiant que nous avons contée hier.

Elle voulait par des mots et des mots étourdir le magistrat, lui enfoncer comme un clou, en répétant : Ce n'est pas moi, la conviction dans son esprit.

Elle voulait peut-être s'étourdir, se convaincre elle-même !

« Ce n'est pas moi, je vous jure, c'est le mendiant qui a fait cela. Il a dit que je devais lui donner ma bourse, la bourse ou la vie !

Alors j'ai eu peur. Je suis montée me coucher sur mon lit. Et je me suis évanouie. Je ne sais plus après ce qui se passa.

M. Delalé la poussa dans son raisonnement et discuta sa version.

« Mais puisque le mendiant vous faisait peur, vous deviez penser que votre patronne aussi aurait peur et vous deviez l'aider à se défendre au lieu de monter vous coucher ?

Comment était ce mendiant ?

La servante donna alors du mendiant une nouvelle description correspondant peu avec celles de la veille. Elle s'embrouillait dans son discours. Son assurance la quittait peu à peu devant l'insistance calme avec laquelle le juge lui demandait de préciser, de s'expliquer.

Elle voulut se sauver des erreurs qu'on lui faisait remarquer dans ses déclarations en contant une version nouvelle. Elle voulut donner le change, faire croire à un élan sincère d'aveux.

Elle voulait se débarrasser aussi d'un peu de la vérité qui l'étouffait, qui la hantait.

Catherine Ramont est quelque peu hystérique. Elle est d'une vive nervosité. Elle devait être angoissée de la vision de son crime. La vérité lui pesait comme un fardeau. Elle voulut un peu s'en alléger.

« Je vais vous dire, dit-elle. Je suis restée en bas pendant que le mendiant a frappé madame. J'ai tout vu. Mais le mendiant m'a fait promettre de ne rien dire sinon il me tuerait. Alors je n'ai rien voulu dire et je me suis sauvée. Voilà, j'ai tout dit ».

Elle croyait que c'était tout. Elle allait être libre ensuite sans doute, mais tout à coup, M. Delalé lui demanda :

« Avec quoi le mendiant l'a-t-il frappée ?

« Avec le tisonnier, dit-elle presqu'inconsciemment.

C'était le commencement de la vérité.

C'EST MOI QUI AI FRAPPE

On chercha le tisonnier, cette arme du crime que l'on n'avait pas cherché la veille.

Il était à sa place, près du poêle. Il ne portait aucune trace de sang. On l'avait essuyé puis remis en place. La nuit porte conseil.

Catherine Ramont se trouva alors dans un état d'angoisse nerveuse que son caractère quelque peu hystérique explique. Elle était comme un sujet hypnotisé à l'état de sommeil.

Le juge lui dit : « Prenez le tisonnier ! » Elle le prit. « Maintenant montrez comment il a frappé ! » Et la servante frappa en l'air d'un geste fou, tragique.

Elle revivait la seconde du crime. Elle frappait encore sur l'ombre de la victime.

« Mais c'est vous qui avez frappé ? dit M. Delalé. Dites-le ! »

« Eh bien oui ! c'est moi ! avoua la servante dans un hoquet de larmes. »

— « Pour quelle raison avez-vous frappé votre patronne ?

— « Je vais vous dire. C'est au sujet d'une broche en or. Nous avions discuté. Elle m'accusait de l'avoir volée. Je lui ai répondu :

« Non, ce n'est pas moi, je ne suis pas entrée dans le salon, je ne savais pas au juste à quel endroit était la broche !

— « Vous mentez, me répliqua-t-elle, on vous a vue avec cette broche. Répétez-le un peu que ce n'est pas vous, je vais vous donner une gifle ! » A ce moment-là, j'ai perdu la tête et j'ai pris le tisonnier en lui disant : « Essayez un peu de me frapper ! »

J'ai agi sans savoir ce que je faisais. J'ai levé le tisonnier, puis j'ai frappé, j'ai frappé !

Elle a crié, alors j'ai frappé plus fort. Elle est tombée et je suis montée me cacher dans ma chambre. »

— « Alors, pourquoi avez-vous inventé cette histoire de mendiant ? dit le juge.

— « Je l'ai vu le mendiant, mais après. J'allais monter quand il est entré. Il a demandé du pain. Je lui ai dit qu'il n'y avait rien. Alors il est parti. »

L'interrogatoire était fini. Il était midi. Dehors, la foule était de plus de six cents personnes, et l'on entendait déjà des cris de : A mort !

LA FOULE HURLE

On fit chercher une voiture qui s'arrêta en face de la porte de la mercerie. La foule comprit qu'il allait se passer quelque chose de grave. On devina que la servante avait avoué. La rumeur s'éleva.

Lorsque la porte s'ouvrit pour que les agents gardant Catherine Ramont puissent l'emmener en voiture, un véritable hurlement s'éleva. Toute l'indignation des gens devant cet horrible meurtre s'élevait dans un cri unanime de honte et de colère.

On poussa la servante atterrée vers la voiture. Cela avait quelque chose du geste des aides du bourreau poussant un condamné sur la planche fatale. Elle ne fit qu'un bond, mais la foule en fit un, aussi, en avant !

Des cris : « A mort la garce ! Sale p... ! » mêlaient dans l'air le ressentiment contre l'intrigue amoureuse de la servante et qui aurait sa part dans le drame, et la colère d'un crime aussi affreux.

La voiture faillit être renversée par la foule qui l'ébranla fortement. Mais le cheval partit au galop. Catherine Ramont se rejeta en arrière. La voiture fila promptement, mais derrière elle des gamins faisaient un long cortège qui criait lugubrement : « Ahu ! Ahu ! A mort ! »

La servante a été conduite à la maison d'arrêt entre les agents de sûreté Colin et Baron. Elle sera encore interrogée pour établir les véritables raisons qui l'ont poussée à assommer sa maîtresse.

Son intrigue amoureuse dont nous ne pouvons encore rien dire n'y serait pas étrangère.

MORT DE LA VICTIME

Après avoir passé toute la nuit dans le coma, Mme Pelette s'est soudain trouvée plus mal hier après-midi.

A trois heures, elle expirait à l'hôpital de la Charité. Dans la matinée son mari était venu à l'hôpital. L'état de coma de la victime avait empêché toute entrevue.

L'autopsie du corps sera faite aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi par M. Dutilleul, à l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine.

L'effondrement de la rue de Wazemmes A LILLE

MORT DU PROPRIETAIRE, M. VANDERSTOCK, L'UNE DES VICTIMES.

Nos lecteurs se souviennent encore du terrible accident, qui provoqua dans le quartier de Wazemmes, jeudi dernier, une réelle émotion.

Un bâtiment composé d'un étage, situé derrière l'immeuble portant le numéro 158 de la rue de Wazemmes, et occupé par M. Vanderstock, cabaretier, s'écroula, vers 3 heures de l'après-midi, ensevelissant six personnes, qui furent pour la plupart sérieusement blessées.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, l'une des principales victimes, M. Prosper Vanderstock, 51 ans, patron de l'établissement, est mort dans la nuit de lundi à mardi, des suites de ses blessures.

Quant aux autres blessés, leur état est aussi satisfaisant que possible.

Sanglante bagarre A LENS

Les belges jouent du couteau. — Un homme grièvement blessé.

L'émotion causée par les scènes de sauvagerie qui eurent pour théâtre la rue de Douai, à Lens, et où une dizaine de belges se gratifièrent de coups de couteau, de coups de revolver et de coups de hache, après avoir saccagé un estaminet, est à peine calmée que voici une nouvelle affaire qui aura peut-être pour résultat la mort d'un jeune homme de 19 ans.

Cette fois c'est dans le quartier du Cantin que la chose s'est passée, mais là, comme à la rue de Douai, elle a révélé chez certains sujets de Léopold une inquiétante facilité à jouer du surin.

Lundi vers 7 heures du soir, quatre jeunes gens de 18 à 20 ans, Louis Dujardin, Victor Lasne, Georges Dumoulin et Robert Culot passaient rue de Lille en face de l'estaminet Abraham, quand ils croisèrent un bicycliste légèrement ému, qu'une embardée dirigea sur l'un d'eux. Dans la rencontre, le cycliste perdit l'équilibre et ramassa une pelle.

Furieux de sa mésaventure dont il attribuait la responsabilité au jeune homme, l'individu, un sieur Alphonse Vandesompele, 18 ans, courut à l'estaminet Vermeulen, rue de Lille, où il demeure et raconta l'affaire.

D'un commun accord Vermeulen Hector, le patron, son frère Henri et Achille Villers décidèrent de venger cette injure.

Hector Vermeulen prit la tête de la troupe, brandissant un couteau de cuisine, et rejoignit le groupe des jeunes gens qu'il menaça de passer au fil de sa lame. Saisissant Dujardin à la gorge, il allait le frapper lorsque Lasne parvint à le dégager, non sans recevoir lui-même un coup de couteau dans la main droite.

Comme les passants intervenaient, Vermeulen et sa bande se retirèrent, mais pour revenir à la charge l'instant d'après.

Cette fois tous étaient armés de couteaux et de coups de poing américains. Hector Vermeulen se précipita sur Dumoulin et le frappa d'un coup de couteau qui l'atteignit à la main. Il allait redoubler quand Dujardin voulut s'interposer.

Mal lui en prit. Se retournant sur lui, Vermeulen lui planta son couteau entre les deux épaules ; le malheureux tomba comme une masse, au milieu d'une mare de sang. Ce coup fait, le meurtrier prit la fuite.

Pendant ce temps ses compagnons ne demeuraient pas inactifs. L'un d'eux voulant frapper le jeune Culot, blessa d'un coup de couteau à la main, la dame Henriette Delobelle, 53 ans, veuve Mayeux.

CHASSE A L'HOMME

Cependant le bruit de la bagarre avait attiré une foule nombreuse dont l'indignation fit comprendre aux brutes qu'il était malsain pour elles de continuer plus longtemps leurs exploits. Ils se hâtèrent de décamper, poursuivis par de courageux citoyens.

Hector Vermeulen courut se cacher dans le jardin de M. Laurent, surveillant aux mines et demeurant au numéro 258 de la rue de Lille. Serré de près, il pénétra dans la maison, et s'introduisit dans la cave où les agents qu'on était allé prévenir vinrent le cueillir.

Pendant qu'ils l'emmenaient au poste, son frère Henri qui était revenu tenta de le délivrer. Il fut arrêté à son tour.

Puis les agents qui s'étaient mis à la recherche des deux autres apaches, Villers et Vandesompèle les arrêtèrent à leur tour.

L'INDIGNATION DE LA FOULE

Les agents eurent toutes les peines du monde à protéger leurs prisonniers contre la fureur de la foule qui, sans leur intervention les aurait lynchés sur place. Hier, l'indignation de la population laborieuse et honnête n'était pas encore calmée et on appréciait sévèrement la conduite de ces individus qui reconnaissent l'hospitalité que la France leur accorde en gratifiant les habitants de coups de couteau.

Il faudrait que ces messieurs les apaches d'outre-frontière se rendent bien compte que la patience a des bornes, qu'en semant le vent ils pourraient récolter la tempête et provoquer des incidents — regrettables à coup sûr — dont ils supporteraient toute la responsabilité.

Lesdits apaches qui sont — naturellement — des repris de justice font preuve d'ailleurs d'un cynisme inconcevable. Devant l'évidence même des faits, ils nient effrontément. Bien plus, ils se posent en victimes ; ce qui ne les empêchait pas de crier, pendant que les agents les emmenaient : « Cochons de Français ! Si on ne nous tenait pas, on vous crèverait la g.... ! »

Ils ont, en attendant cet heureux jour, été déférés au parquet de Béthune.

LES BLESSES

Leurs victimes sont, nous l'avons dit, au nombre de quatre. Victor Lasne, Georges Dumoulin et Mme Mayeux ont reçu aux mains des coups de couteau qui ne présentent pas trop de gravité.

Il n'en est pas de même de Louis Dujardin. Celui-ci a reçu un coup de couteau qui a pénétré entre l'omoplate droite et la colonne vertébrale et a perforé le poumon. M. le docteur Brunelle qui lui a donné des soins ne peut encore répondre de ses jours.

Le malheureux jeune homme a été admis à l'hôpital.

ECHO DE LA Manifestation syndicale DE ROUBAIX

Un malencontreux accident de machine nous a empêché hier, malgré notre vif désir, de donner à la manifestation syndicale de Roubaix toute l'extension que nous aurions voulue et nous avons dû forcément abréger notre information.

Qu'on nous permette cependant de revenir sur un incident qui marqua la fin de ce meeting qui comptera dans les annales de Roubaix socialiste.

Broutchoux !

Sans heurt ni fracas, le « compagnon » se fait expulser par le prolétariat roubaisien.

Il était minuit quand un individu se présenta à la tribune.

— Qui êtes-vous, citoyen ?

Et avec cet orgueil, cette fatuité que tout le monde lui connaît, l'être nul qui ne perd pas une occasion d'aligner à la suite les unes des autres, dans un mauvais français, des phrases incohérentes, l'exploiteur de mineurs, pour lui donner le titre auquel il a droit, répondit :

— Je suis Broutchoux !

Nous l'avions déjà entendu, à Tourcoing, lancer ce nom comme un défi à tout ce qu'il y avait de gens honnêtes dans une salle.

La réponse ne s'était pas fait attendre, et les épithètes de : vendu, bandit, avaient couvert la voix de ce suppôt de la cléricaille.

La réponse fut la même lundi, et Broutchoux s'effondra sous les huées de la salle après s'être efforcé de faire, jusqu'au bout sa besogne anti-démocratique.

Mais pas un coup ne lui fut porté, et nous tenons à protester contre ce qu'écrit le *Journal de Roubaix* à ce sujet :

« A ce moment, dit-il, un remous se produit dans la salle, à l'endroit où sont massés les anarchistes. On s'en prend aux mains, les coups pleuvent drus et plusieurs compagnons sont descendus sans façon du haut des pourtours. C'est une bataille rangée. Les anarchistes, en petit nombre, sont passés à tabac, entraînés dans les couloirs et de là dans la rue.

Sur l'estrade elle-même, le compagnon Broutchoux est pris à partie, il se défend, vingt poings s'abattent sur lui. A coups de poings, il est entraîné dans le fond de la scène, puis dans le fumoir et enfin dans la rue des Longues-Haies. Quand la police arrive pour séparer les combattants la mêlée a pris fin.

Autant de mots, autant de contre-vérités. Un seul spectateur fut descendu sans façon du haut des tribunes, c'est un de nos camarades qui se trouvait auprès des anarchistes.

Quant à l'abject drôle qui s'appelle Broutchoux, il fut mis à la porte, c'est vrai, mais loin de le frapper, ceux qui le sortaient, faisaient autour de lui un cercle pour le soustraire à la juste fureur des prolétaires qu'il ne cesse de combattre.

Stipendié de la réaction, Broutchoux avait essayé de remplir le rôle à lui assigné.

Aujourd'hui, le *Journal de Roubaix* cherche à en faire un martyr et à accréditer dans la population le bruit que les socialistes sont les gens les plus intolérants qui se puissent rencontrer dans une salle de réunion.

Cette accusation inepte n'est pas pour nous surprendre, mais elle nous permet de faire remarquer une fois de plus l'alliance étroite qui unit les anarchistes aux partis de réaction.

R. L.

EPHEMERIDES REGIONALES

MENDIANT ASSASSIN

19 JUIN 1872

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais vient de condamner à mort Jean-Baptiste Courcol, mendiant de profession, âgé de 57 ans.

Rarement, être plus dégradé, plus répugnant comparut devant un jury.

Il produisit une véritable impression de dégoût. Mal bâti, le visage de travers, minable sous ses habits de paysan, il se redresse, hargneux, provocateur, et promène sur l'assistance des yeux hardis, où vit, avec l'expression de sa haine, la rage de son impuissance.

C'est d'un ton de colère qu'il répond à l'appel de son nom. Le président le rappelle à l'ordre ; il hausse les épaules et mâchonne un juron.

La lecture de l'acte d'accusation le met hors de lui ; il coupe la parole au greffier et s'écrie :

— On va m' coper l' tête. Ch'est bon : faut pont tant faire ed' manières pour cha.

Et il se passe la main sur le cou, faisant le geste de le couper.

Ce misérable habitait le village d'Ecoust-Saint-Mein, dans le canton de Croisilles ; il était marié, père de famille ; mais sa femme, Flore Coupé, ne recevait guère de lui que des coups et des mauvais traitements.

Il buvait. Chose plus étrange, il se livrait à la débauche, malgré son âge et sa misère, et il trouvait des malheureuses pour faire avec lui, de crapuleuses orgies.

Jamais il ne travaillait. Il volait quelquefois et il mendiait régulièrement, le long des routes, aux portes des fermes et jusque dans Arras. Malheur au paysan qui ne lui donnait pas la tartine ou le morceau de lard qu'il demandait. Une meule ou une grange est vite flambée, dans la nuit, sans qu'on sache qui y a mis le feu. Plus de dix incendies lui étaient imputés dans les cantons de Vitry et de Croisilles.

C'était la terreur du pays. Pour la justifier, il allait jusqu'à demander l'aumône à main armée, menaçant les passants d'un ferment ou d'un lourd gourdin.

Rarement on le voyait chez lui. Cependant, à la fin d'avril dernier, on l'y vit revenir et y rester près d'une semaine. Il venait de purger sa septième condamnation pour vol et menaces de mort ; il se montrait particulièrement violent et brutal.

Sa femme vivait dans des transes continuelles. Un soir, il lui porta un coup terrible à l'épaule avec le couvercle du poêle. Elle le raconta à une voisine, en la suppliant de n'en rien dire.

— Il m'assassinerait, dit-elle, s'il le savait. J'en ai peur.

Le pressentiment de la malheureuse était juste.

Le 25 avril, Courcol rentra chez lui à cinq heures et demie du soir. Il n'était pas ivre et fut moins brutal qu'à l'ordinaire. A six heures, il se coucha. Sa femme et le petit Camille, son fils, firent de même peu après.

La plus grande partie de la nuit se passa sans incidents ; mais, vers trois heures du matin, Camille, qui était éveillé, vit son père se lever sans bruit et s'habiller promptement.

Un clair de lune superbe illuminait la pièce ; on y voyait comme en plein jour. La femme dormait d'un profond sommeil. Courcol se pencha sur elle pour s'assurer si ce sommeil était réel, ouvrit la porte de la rue, s'arma d'une hachette de cordonnier qu'il avait rapportée depuis plusieurs jours... Puis il frappa à coups redoublés et s'enfuit précipitamment.

L'enfant, affolé, avait assisté, sans un cri, sans un mouvement à cette scène de massacre. La peur le clouait sur place. Mais quand il vit le misérable parti, il osa jeter ses regards sur sa mère.

« Elle était tout ensanglantée. Sa tête présentait une large plaie béante et l'instrument du crime y était encore enfoncé. Camille eut la force et le courage de le retirer ; mais la mort avait été instantanée. La victime avait été foudroyée et elle n'avait ni bougé ni poussé un soupir...

Son attitude était celle d'une personne dormant paisiblement. Ses cheveux étaient collés par le sang ; sa face était couverte d'un masque de sang coagulé ; les os du crâne, entièrement broyés, laissaient apercevoir de vastes plaies d'où sortait la matière cérébrale, mêlée d'esquilles osseuses. La muraille et le plafond étaient parsemés de taches de sang ; et il y avait une mare du rouge liquide au pied du lit qui en était lui-même inondé ».

Chacun des coups portés par l'assassin aurait suffi pour donner la mort à la victime et il en avait asséné six.

Camille cria ; des voisins accoururent, demandèrent qui avait fait cela et ce fut pour entendre cette réponse terrible dans la bouche d'un enfant :

— C'est mon père qui a tué ma mère !

On se mit à la poursuite du criminel. Les gendarmes de Vitry et de Croisilles battirent aussitôt la campagne. Ils apprirent bientôt que le garde-champêtre d'Inchy, village situé à 14 kilomètres d'Ecoust venait d'arrêter un homme, qui après s'être enivré au cabaret, avait dit qu'il avait tué sa femme et qu'il allait se jeter à l'eau, c'était Courcol.

On le ramena à Ecoust ; on le confronta avec le cadavre. Il la regrada avec un cynisme de brute et ricana en disant qu'elle ne le traiterait plus de fainéant et de bon à rien. On avait posé un crucifix sur le lit. Courcol cracha dessus et les jets de sa salive rejaillirent jusque sur la face de la morte.

Le public indigné voulait le lyncher. Sans l'intervention énergique des gendarmes, il ne serait pas arrivé vivant à Arras.

Pendant toute l'audience, il n'eut que l'injure et la menace à la bouche.

— Foutu menteur, cria-t-il au brigadier de gendarmerie, qui déposait contre lui. Gare à toi, si je sors d'ici !

Après le réquisitoire, il conclut lui-même contre lui, en faisant des plaisanteries macabres.

— Je suis Courcol. Je sais bien que j'ai le cou trop long ; il sera raccourci.

On ne pouvait sauver un tel accusé, qu'en le faisant passer pour un monstre, privé de tout sens moral, aussi indigne de punition qu'un chien enragé.

C'est ce que son défenseur a essayé d'exposer aux jurés ; mais ils n'ont pas admis ces considérations, et le misérable sera guillotiné à Arras.

Dernière Heure

LA RÉVOLTE DES VIGNERONS

M. CLEMENCEAU VEILLE

Paris, 18 juin. — M. Clémenceau est resté toute la soirée au Ministère de l'Intérieur. Il se fit installer un lit dans son cabinet, afin de passer la nuit place Beauvau, de manière à pouvoir être tenu immédiatement au courant des faits qui pourraient se produire dans les départements viticoles du Midi.

M. Hennion, directeur de la Sûreté Générale, est demeuré également en permanence au Ministère de l'Intérieur.

On peut en conclure que l'exécution des mesures arrêtées par le gouvernement est imminente.

COMMUNICATIONS COUPEES

Montpellier, 18 juin. — Les journaux locaux ont été avisés que les fils entre le bureau central et leurs bureaux étaient interrompus. Un facteur doit leur porter leurs dépêches depuis ce midi. Les communications téléphoniques sont interrompues entre les villes de la région comme Montpellier et Narbonne.

LA DYNAMITE

Béziers, 18 juin. — Hier, vers midi, à 154 mètres avant la station de Colombiers, la première sur la ligne Béziers-Narbonne, un paysan a trouvé un paquet portant l'inscription « dynamite ». Ce paquet était de la grosseur d'une bougie et avait 20 centimètres de longueur. Il était placé à côté du rail gauche de la voie. Ce paquet renfermait une matière jaunâtre et gélatineuse. Sur l'enveloppe était le cachet de l'usine de dynamite de Paulilles-Parés-Port-Vendres, et la date du 8 avril 1907. On y lisait aussi une formule chimique et les mots « dynamite gommée ». Un ingénieur appelé constata que l'engin avait dû être placé sur le rail, mais que la trépidation du train descendant sur la voie opposée l'avait fait tomber. Le parquet, faisant son enquête, a trouvé dans le fossé longeant la voie deux autres paquets de forme identique et portant les mêmes inscriptions.

UN CONSEIL DE GUERRE

Montpellier, 18 juin. — L'état-major du 16e corps d'armée s'est réuni au quartier général cette nuit, de dix heures du soir à deux heures du matin, sous la présidence du général Bailloud. La convocation de cette sorte de conseil de guerre se rattache aux évènements dont la région est actuellement le théâtre.

ALBERT ET FERROUL

M. Marcelin Albert et M. Ferroul se sont expliqués sur ce qu'ils feraient si des mandats d'amener étaient lancés contre eux. Ils ont fait une réponse identique.

— « Si nous sommes convoqués au cabinet du juge d'instruction, nous exigerons la promesse formelle de ne pas être retenus prisonniers ; sinon, nous ne répondrons pas à la convocation. Si, au contraire, on vient pour nous arrêter, les villages se soulèveront et s'opposeront par la violence à l'exécution du mandat d'amener. »

DEPART DU 17e DE LIGNE

Béziers, 18 juin. — Le 17e d'infanterie a reçu l'ordre de partir à minuit par étapes pour Agde où il s'embarquera pour la destination qui lui est assignée.

La foule a applaudi la musique du régiment donnant son dernier concert.

Le colonel qui doit prendre le commandement des brigades de gendarmerie de la région est arrivé à Bordeaux.

MOUVEMENT DE TROUPES

Une dépêche de Toulouse annonce que pendant toute la journée des troupes ont passé en gare. Deux trains condamnaient dans les régions viticoles un régiment d'infanterie et 150 gendarmes. Des trains militaires passèrent encore cette nuit en gare de Toulouse. Un fonctionnaire du ministère de la guerre est en permanence à la gare.

LES DEMISSIONS

Carcassonne, 18 juin. — Le Conseil d'arrondissement démissionna sauf deux membres qui étaient absents.

Le compte-rendu de la Chambre annonçant que l'interpellation Aldy est ajournée à la demande de M. Clémenceau jusqu'à complète exécution des mesures prises contre les promoteurs du mouvement viticole, a produit une énorme sensation. L'agitation augmente par suite de l'éventualité d'arrestations.

BRUIT D'UN NOUVEL INCIDENT

Paris, 18 juin. — Un journal de l'après-midi avait publié une dépêche de Toulouse suivant laquelle le général Rouveré aurait été sifflé lors de son arrivée à la caserne.

Au ministère de la guerre on déclare n'avoir reçu aucun rapport ni aucun renseignement sur cette dépêche.

DEPART DU 122e

Montpellier, 18 juin. — Le 122e d'infanterie part cette nuit en manœuvres. C'est du moins ce qui a été annoncé ; mais nous tenons absolument de source sûre que le régiment sera embarqué en passage à niveau de Lauze pour une destination inconnue. On croit qu'il ne reviendra pas à Montpellier.

BRUITS D'ARRESTATIONS

Paris, 18 juin. — Le bruit court avec persistance dans les journaux que M. Marcellin Albert et M. Ferroul seront arrêtés aujourd'hui.

Vers 4 heures, ils seraient conduits par train spécial à Montpellier où ils seraient incarcérés.

POURSUITES JUDICIAIRES

Montpellier, 18 juin. — Le procureur général s'est rendu cet après-midi à la Chambre des mises en accusation. Il a fait engager des poursuites judiciaires contre Marcelin Albert, Ferroul et tous les membres du Comité d'Argeliers.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Paris, 18 juin. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin sur le renvoi à vendredi de l'interpellation Aldy, demandé par M. Clemenceau.

NORD. — Ont voté contre le renvoi, c'est-à-dire contre le ministère : Delory, Durre, Fiévet, Desfontaine, Ghesquière, Guesde, Mélin et Selle.

Tous les autres députés ont voté pour.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté contre : Basly et Lamendin.

Absent par congé : M. Jourart.

Tous les autres députés ont voté pour.

MÉDAILLES D'HONNEUR

Paris, 18 juin. — Des médailles d'honneur sont décernées, pour actes